



Le Havre, le

19 FEV. 2019

Le Directeur Général des Services

Dossier suivi par : Richard JEAMPIERRE - ☎ 02.35.22.25.55 – 📠 02.35.22.25.57

Objet : Projet STEU Le TILLEUL
Demande de dérogation à la loi Littoral

Réf. : RJ/NP/CE n° 66

P.J. : Dossier de demande de dérogation ministérielle

Madame la Préfète,

En réponse à votre courrier adressé à la Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval en date du 21 décembre 2018, je vous transmets le dossier dûment complété par la Communauté Urbaine LE HAVRE SEINE METROPOLE, dorénavant compétente.

En complément, je vous informe que la nouvelle station de 1900 eH a été dimensionnée strictement pour les besoins existants et les besoins liés aux urbanisations prévues dans les documents d'urbanisme en vigueur.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de ma considération distinguée.



Pour le Président et par délégation

Gilles PIERRE

Madame Fabienne BUCCIO
Préfète de Seine-Maritime
PREFECTURE DE SEINE-MARITIME
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Ressources, Milieux, Territoires
7 place de la Madeleine
76000 ROUEN
A l'attention de Monsieur Alexandre HERMENT
Responsable du Service
Ressources Milieux et Territoires